



13 février 2025

M. Dominic Giroux  
Président & Directeur général  
Santé Montfort à l'égard de Montfort  
705, chemin Montreal,  
Clarence Creek (ON) K1K 0M9  
[stephanie.purcell@exeassist.ca](mailto:stephanie.purcell@exeassist.ca)

M. Giroux,

**Objet : LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente sur la responsabilisation en matière de services liés aux foyers de soins de longue durée (« Lettre de prolongation »)**

La *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (« LSI ») exige que Santé Ontario (« SO ») avise un fournisseur de services de santé dès lors que SO se propose de conclure ou de modifier une entente sur la responsabilisation en matière de services avec ce fournisseur de services de santé.

Par la présente, SO avise Santé Montfort à l'égard de Montfort (le « FSS ») de l'intention de SO de modifier chaque entente sur la responsabilisation en matière de services liés aux foyers de soins de longue durée (telle que décrite dans la LSI) actuellement en vigueur entre SO et le FSS (chaque « ERS »).

Sous réserve de l'acceptation par le FSS de la présente lettre de modification, chaque ERS sera modifiée avec effet au 31 mars 2025, comme indiqué ci-dessous. Toutes les autres modalités et conditions de chaque ERS resteront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

Les modalités et conditions de chaque ERS sont modifiées comme suit :

- 1) **Durée** – À l'article 2.1, « 31 mars 2025 » est supprimé et remplacé par « 31 mars 2026 ».
- 2) **Annexes** – Les annexes en vigueur le 31 mars 2025 resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 2026, ou jusqu'à toute autre date convenue par écrit entre SO et le FSS.

Sauf indication contraire dans cette lettre, tous les termes en majuscules utilisés dans cette lettre ont le sens défini dans chaque ERS.

Veillez indiquer l'acceptation et l'approbation du FSS quant aux modifications décrites dans la présente lettre de prolongation en signant ci-dessous et en retournant une copie numérisée de cette lettre par courriel au plus tard à la fin de la journée ouvrable le **vendredi 28 mars 2025** à :

[OH-East\\_Submissions@ontariohealth.ca](mailto:OH-East_Submissions@ontariohealth.ca).

**LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente sur la responsabilisation en matière de services liés aux foyers de soins de longue durée (« Lettre de prolongation »)**

Le FSS et SO conviennent que la lettre de prolongation peut être valablement signée par voie électronique et que leur signature électronique respective est l'équivalent légal d'une signature manuelle.

Si vous avez des questions concernant les informations fournies dans la présente lettre de prolongation, veuillez communiquer avec Sue Wojdylo, Consultant, Performance, Responsabilité et Allocation de Financement, à [Sue.Wojdylo@ontariohealth.ca](mailto:Sue.Wojdylo@ontariohealth.ca) ou au 343.306.4584.

Cordialement,



\_\_\_\_\_  
Signature

Eric Partington  
Vice-président, Performance, responsabilité et allocation de financement  
Santé Ontario Est

c: François Brouard, Président du conseil d'administration, Santé Montfort  
Stéphanie Purcell, Directrice générale, Montfort  
Scott Ovenden, Directeur régional, Toronto et Est, Santé Ontario  
Tunde Igli, Directrice, Performance, responsabilité et allocation de financement, Santé Ontario Est  
Sue Wojdylo, Consultant, Performance, Responsabilité et Allocation de Financement, Santé Ontario Est

**La page de signature suit**

**LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente sur la responsabilisation en matière de services liés aux  
foyers de soins de longue durée (« Lettre de prolongation »)**

**CONVENU ET ACCEPTÉ PAR**

Santé Montfort à l'égard de Montfort

Par :

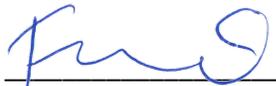
  
\_\_\_\_\_

Dominic Giroux,  
Président & Directeur général

J'ai le pouvoir de lier le fournisseur de services de santé.

Date : 03/26/2025  
mm/jj/aaaa

Et par :

  
\_\_\_\_\_

François Brouard,  
Président du conseil d'administration

J'ai le pouvoir de lier le fournisseur de services de santé.

Date : 03/26/2025  
mm/jj/aaaa